



**11 Novembre 2023 pour la paix maintenant !
Cessez-le-feu immédiat !**

**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
cgt-FORCE OUVRIÈRE
DE LA GIRONDE**

Chers camarades, chers amis de la LP, de la LDH, de l'ARAC et de l'Union Pacifiste,

Vous nous avez invités à soutenir, à participer à votre rassemblement du 11 Novembre et nous vous en remercions.

L'UD FO 33 souhaite rappeler ses positions sur la réhabilitation des fusillés mais aussi rappeler sa position sur les conflits en cours.

A propos de la réhabilitation collective des fusillés de 1914-1918, l'UD FO 33 s'adressait aux sénateurs et sénatrices de la Gironde le 19 octobre 2022 de la manière suivante :

« L'UD FO 33 a pris connaissance des faits suivants :

Durant la Première Guerre mondiale, dans toutes les armées impliquées dans le conflit, accusés le plus souvent de mutilations volontaires, d'abandon de poste ou de refus d'obéissance en présence de l'ennemi, des soldats ont péri sous les balles de pelotons d'exécution à la demande de juridictions militaires d'exception ayant violé les garanties procédurales les plus élémentaires auxquelles ils avaient droit, voire d'officiers ayant agi de façon totalement arbitraire en dehors de tout cadre légal. Si des pays comme le Royaume-Uni ont reconnu l'injustice qui a frappé ces hommes, la France n'a jusqu'à présent pris aucune mesure officielle allant dans ce sens, alors même que le nombre des victimes est très élevé.

Depuis plus de 30 ans maintenant, la revendication de la Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918 est revenue devant le devant de la scène de l'opinion publique. En l'absence de réponse à leurs yeux satisfaisante, les partisans de la réhabilitation collective des Fusillés ont fait ériger un monument en leur mémoire, financé par souscription.

La Confédération Force Ouvrière a d'ailleurs participé officiellement à son inauguration le 6 avril 2019, celui-ci se trouve sur la ligne de front, à Chauny dans le département de l'Aisne.

Ce combat vient de franchir une nouvelle étape décisive. Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté en première lecture la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale, déposée par quarante-quatre députés inscrits dans différents groupes parlementaires.

Nous avons pris connaissance de la longue liste des 186 travailleurs et salariés, Fusillés pour l'exemple lors du Premier conflit mondial.

Conscient que le mouvement syndical a pour objet la défense inconditionnelle des intérêts matériels et moraux des salariés, hier, comme aujourd'hui et demain, nous ne pouvons rester indifférents à ce déni de justice commis par les tribunaux militaires contre les nôtres.

Nous demandons justice pour les 196 travailleurs exécutés par l'injustice militaire !

Notre organisation syndicale a l'honneur de s'adresser à vous à propos de la proposition de loi N°356 qui devrait être soumise lors de la prochaine législature sénatoriale. Celle-ci vise à réhabiliter les 639 Fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale.

Nous vous demandons de voter Pour, ou en tout cas, de ne pas voter Contre pour permettre que la Justice humaine passe et fasse disparaître ce kyste mémoriel, qui est une tâche sur l'honneur de l'Humanité et de la classe ouvrière que nous représentons.

Recevez l'expression de nos salutations syndicalistes. »

Ce 11 novembre 2023, nous maintenons entièrement nos propos. Plus largement, l'UD FO 33 rappelle son attachement indéfectible à la solidarité et à la paix entre les travailleurs de tous les pays.

Aujourd'hui 11 novembre 2023 alors que les bombes pleuvent au Moyen-Orient, nous réaffirmons nos positions.

Dans notre communiqué du 2 novembre 2023, nous déclarions :

« Horrifiée par les actes guerriers et le nombre de morts qui ne cesse d'augmenter, l'Union Départementale FO 33 appelle à nouveau à l'arrêt des bombardements, au cessez-le-feu immédiat et à la levée du blocus contre Gaza.

Comme dans toutes les guerres, ce sont les civils qui sont les victimes. Rien ne peut justifier ces attaques qui frappent à l'aveugle. Répondre au massacre de civils israéliens par le massacre de populations palestiniennes ne peut qu'entraîner une spirale infernale dont seront victimes d'abord et avant tout les travailleurs et leurs familles.

L'Union Départementale Force Ouvrière 33 apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent.

Fidèle à la tradition syndicale internationaliste, l'UD FO 33 considère que la solution ne peut résider que dans un cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (eau potable, soins, alimentation, logement). Il faut œuvrer d'urgence à une résolution pacifique du conflit.

Tout autre position ne peut que conduire à l'abîme et à la généralisation de la barbarie. »

En ce 11 novembre 2023, l'UD FO 33 rappelle plus que jamais son attachement viscéral « à la liberté d'expression, de manifester, de revendiquer ! » « FO réaffirme qu'elle combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l'autre. Non au racisme, non à l'antisémitisme ! »

L'UD FO 33 réaffirme haut et fort son exigence de :

« Cessez-le-feu immédiat, arrêt des bombardements, paix maintenant ! » en Israël Palestine, mais aussi en Ukraine et partout dans le monde.

La Confédération FO et l'UD FO 33 proclament haut et fort : « Pain, Paix, Liberté ! »

Vive la solidarité internationale ouvrière !